



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment

M. HUGUES PRIEUR
16 RUE LAMARTINE
62230 OUTREAU

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client M. HUGUES PRIEUR est assuré sous le numéro 162190523 X 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 3313 PLOMBIER Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.*****
- 3312 INST.CUISINES Au titre de l'activité d'installateur de cuisines, vous pouvez réaliser exclusivement les travaux de carrelage, faïence, autres revêtements de sols et muraux, peinture intérieure, faux plafonds et raccordement sur les conduites d'eau et sur l'installation électrique déjà existantes. A l'exclusion de tous travaux d'installation de cuisine professionnelle.*****
- 3323 INST SALLES DE BAIN Au titre de l'activité d'installateur de salles de bain, et exclusivement pour une salle de bain, vous pouvez réaliser les travaux de plomberie, carrelage, branchements électriques, revêtements muraux et plafonds, miroiterie intérieure, cloisonnement d'un bac à douche en parpaings, pose de carreaux de plâtre ou pavés de verre et de l'équipement sanitaire.*****
- 3638 CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE*****
- 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 600 000 € pour la réalisation d'un ouvrage de fondation ou d'ossature, ou 200 000 € pour tous autres travaux de construction.

13/12/2011

page 1/3

MAAF Assurances S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 euros entièrement versé
RCS NIORT 542 073 580 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances
N° de TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr



N° de client : 162190523 X

Nom : M. HUGUES PRIEUR

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3313 PLOMBIER SANS MAG.VENTE :

- Cette activité comprend également :

L'installation des canalisations de gaz,

La pose occasionnelle de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire d'une surface maximum de 10 m² par chantier,

La pose sans conception de réseaux sprinklers et RIA,

Le raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.

3638 CHAUFFAGISTE SANS GEOTHERMIE :

- Cette activité comprend les travaux de :

Réalisation de chauffage avec générateurs gaz, générateurs pompe à chaleur, poêle à bois,

Réalisation de planchers chauffants à circulation d'eau,

Réalisation de climatisation et de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) à simple ou double flux,

Pose de tubage métallique.

3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

- Cette activité comprend également :

L'installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,

L'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple ou double flux en maison individuelle,

La réalisation d'automatisme de portes et portails,

et

La pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,

L'installation de câbles vidéo,

La pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m² par chantier.

- La pose occasionnelle d'alarmes.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.



N° de client : 162190523 X

Nom : M. HUGUES PRIEUR

Attention : document original, établi en un seul exemplaire,
à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la
demande. Toute mention manuscrite en dehors de la
signature est réputée non écrite.

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Couturier', is written over a horizontal line.

M. Couturier

13/12/2011

page 3/4

MAAF Assurances S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 euros entièrement versé
RCS NIORT 542 073 580 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances
N° de TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 9 -
www.maaf.fr